



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 25	DCM 2024 - 4 date d'envoi de la convocation 9 janvier 2023
--	--

L'an deux mille vingt-quatre le quinze janvier à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, **Maire**, EVOUNA NGUEMA Graziella, RUST Albert, CHOMEL Chantal, NICOLAS Pierre, ESTRADE Nathalie , **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, MAILLE Dany, SCHULIAR Christian, BLOND Laurent, MASSONNET Christian, GUILLET Marie, GIRAUDON Stéphane BLOND Laurent, FOULQUIER Audrey, CHATELIN Matthieu, CAZILHAC Jean-Marc, BOUCHAMI Muriel, ANGLES Thierry, ARTERO Sandrine **Conseillers-ères**,

Absents-es et représentés-ées :

PONS Maxime par Jean-François AUDRIN, SCHMITT Jérôme par SCHULIAR Christian, MALDONADO Nicolas par RUST Albert, CASQUEL Stéphanie par CARMONA Robert

Absents excusés : Lucie DENJEAN, VALETTE Martine, TESSIER Sandra, BRETON Emilie.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXEPTIONELLES AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir attribuer des subventions exceptionnelles aux associations suivantes.

Ces subventions exceptionnelles sont justifiées par une activité ou une manifestation supplémentaire.

- Le Horse ball pour ses 20 ans - 1 500 €
- TOM - 500 €

L'Assemblée Délibérante décide à l'unanimité d'autoriser le vote de ces subventions exceptionnelles aux associations

POUR EXTRAIT
Le Maire,

Jean-François

